

Colloque
Association Française des Juristes d'Entreprise
Toulouse Business School

Le droit au service du secret des affaires

**Colloque validé au titre de la formation continue
des avocats**

Mardi 9 février 2016 14H-19H

Toulouse Business School
Grand Amphithéâtre, 20 Boulevard Lascrosses
31000 Toulouse

Entrée gratuite, inscription obligatoire
par courriel : afje.midi.pyrenees@gmail.com

PROGRAMME

Introduction et présentation du contexte (14h - 14h20)

Accueil de M. François Bonvalet Président de la TBS

Introduction représentante TBS

(Marie Pierre, Responsable du Mastère Spécialisé « Management Juridique des Affaires »)

Introduction représentant AFJE Midi-Pyrénées

(Tristan Carayon, Juriste international - Pierre Fabre Dermo-Cosmétique)

Table-ronde 1 : La puissance du droit en matière de gestion de l'information stratégique des entreprises

14h20 - 14h35 : « En matière civile et commerciale : la procédure américaine de discovery et ses réponses en droit français »

(Me William Feugere - Avocat, Président ACE France, Membre du Bureau du CNB)

14h35 - 14h55 : « En matière financière : la loi de Sarbanes-Oxley et Securities and Exchange Commission »

(Me Arnaud Agba - Avocat, Docteur en droit bancaire et des marchés financiers)

14h55 - 15h15 : « U.S. Export Control System : instrument de gestion stratégique du commerce » *(Antoine de La Chapelle - Directeur Juridique du Groupe Latécoère)*

15h15 - 15h30 : « Protection des données personnelles et secret des affaires »

(Me Stanley Claisse - Avocat, Cabinet Claisse)

15h30 - 15h50 : « Cartographie du risque juridique et développement de la compliance »

(Me William Feugere - Avocat, Président ACE France, Membre du Bureau du CNB)

PROGRAMME

15h50 - 16h05 : « Enjeux de la compliance au regard de la multiplication des obligations de transparence et limites tirées du secret des affaires » *(Jean-Yves Trochon - Directeur Juridique, Vice-Président de l'AFJE)*

Pause (16h05 - 16h30)

Table-ronde 2 : Solutions française et européenne en matière de secret des affaires

16h30-16h45 : « Présentation de la directive européenne sur le secret des affaires »
(Intervention retransmise de Constance Le Grip - Députée au Parlement européen, rapporteur du projet de directive sur le secret des affaires)

16h45 - 17h : « Tentatives législatives françaises, lobbying et lanceurs d'alerte »
(Me Bernard Carayon - Avocat, ancien Député, Président de la Fondation d'entreprises Prometheus, Maître de conférence à Sciences Po Paris)

17h - 17h20 : « Combat juridique et combat journalistique »
(Jean-Pierre Canet - journaliste et rédacteur en chef de KM Prod, Véronique Blanc - Journaliste, rédactrice en chef de Première Ligne et membre du collectif « Informer n'est pas un délit »)

17h20 - 18h : « Débat : Quel droit du secret des affaires ? »
(Jean-Pierre Canet, Me Virginie Marquet, Me Laurent Soucaze-Suberbielle - Avocat et Président ACE Midi-Pyrénées, Me William Feugere, Me Bernard Carayon, Jean-Yves Trochon)

Cocktail (18h-19h)

LES ENJEUX

Dans un contexte de guerre économique que se livrent États et entreprises, le droit est devenu, à l'instar des technologies de l'information et de la communication une arme essentielle au service de stratégies de conquête des marchés et de défense économique.

Le droit, expression de l'intérêt général, a longtemps été cantonné à son espace d'application. Prolifèrent désormais des dispositifs normatifs extraterritoriaux dans toutes les disciplines du droit : civile, commerciale, financière, pénale, environnementale, des nouvelles technologies. L'éthique, la compliance sont régulièrement instrumentalisés pour promouvoir un droit, des règles, ses intérêts.

Alors que les Anglo-Américains ont intégré depuis longtemps cette grille de lecture des relations internationales dans leur Common Law, les Européens et, notamment, les Français peinent à promouvoir des réponses adaptées, opposant bien souvent leurs intérêts et leurs valeurs. Les débats se sont ainsi cristallisés entre secret des affaires et liberté d'expression, protection de l'information et transparence de l'entreprise.

A quelques semaines d'un vote sur la directive européenne sur le secret des affaires, ce colloque est destiné à promouvoir une approche conciliant nos intérêts et nos libertés.

Organisation

